REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 29 septembre 2026 portant nomination
(régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal judiciaire de Dunkerque

***NOR** : JUSB2625721A*

Le garde des Sceaux, ministre de la Justice,

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 modifié abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

Vu le décret n°2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics ;

Vu l'arrêté du 1er juillet 2021 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies de recettes et d'avances auprès des greffes des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 24 mars 2022 portant modification de l'arrêté du 9 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des secrétariats-greffes des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2022 portant modification de l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution des régies d'avances et de régies de recette auprès des secrétariats-greffes des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 16 juillet 2024 modifiant l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des secrétariats-greffes des juridictions civiles et pénales et l'arrêté du 9 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des secrétariats-greffes des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'agrément du comptable public assignataire en date du 18 août 2026 ;

ARRÊTE :

Article 1er

En cas d'absence du régisseur pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Madame Florence COURCOT, adjointe administrative principale, est nommée mandataire suppléante auprès du tribunal judiciaire de Dunkerque, à compter du 18 août 2026, afin de réaliser pour le compte du régisseur toutes les opérations afférentes à la régie dans les conditions fixées par le décret du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics.

Article 2

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de Douai, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait le 29 septembre 2026

Par délégation,
P/Le directeur des services judiciaires,
P/La sous-directrice des ressources humaines des greffes,
Le Chef du bureau des affaires générales et,
des personnels contractuels

Jérôme FERRU

Le régisseur	signature